

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU**  
**CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**  
**SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2003**

**L'An Deux Mille Trois, le 30 Septembre**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni à Pratgraussals, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du 23 Septembre 2003, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, 1<sup>er</sup> Vice-Président

Secrétaire : Madame Christine DEVOISINS

**Membres présents :**

***Membres titulaires*** : Mesdames, Messieurs Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Geneviève PARMENTIER, Laure SUDRE, Olivier BRAULT, Jean SICARD, Pierre COSTES, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Robert RAYNAL, William NION, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Max AMIEL, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Michel TRÉBOSC, Gérard POUJADE.

***Membres suppléants*** : Mesdames, Messieurs Josian VAYRE, André BAUP, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Henri JALBAUD-PUECH, Christiane SÉGURA, Doris HUCHEDÉ, Éliane CARLES, Claude RAMON, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Sarah LAURENS, Francis CANOVAS, Patrice MANGIONE, Michel FRANQUES.

**Membres excusés :**

***Membres titulaires*** : Mesdames, Messieurs Michel MALATERRE-FOURÈS, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Christian BONZI (Pouvoir à Monsieur Michel FRANQUES) Louis BARRET, Dominique BILLET, Serge NEAU (Pouvoir à Madame Christiane SÉGURA), Claude JULIEN (Pouvoir à Monsieur Claude RAMON), Jean-Louis MATHIEU (Pouvoir à Madame Sarah LAURENS).

***Membres suppléants*** : Mesdames, Messieurs Barbara BARBEY, Frédérique ESQUEVIN, Josette BÈS, Gisèle DEDIEU, Josette BOUIN, Laurence PUJOL, Isabelle DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Jean CAYRE, Bérengère MAUZY, Bruno CRUSEL, Jean-Philippe ROQUES, Christian MALGOUYRES, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Jean-Claude RAFFANEL, Élisabeth LARAUD, Gérard FABRE, Pierre GUIRAUD.

15 SEP. 2003

**N°5/132 : ZA ALBIPOLE : MARCHÉ N° 03-002 AVENANT N° 2**

Pilote : Commission Développement Economique

Autres services concernés par le présent rapport : Services Financiers  
Direction Générale des Services

**Monsieur ALBINET, rapporteur**

Lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2003, vous avez attribué le marché N° 03-002 au groupement solidaire des entreprises MALET et SPIE.

Ce marché concerne les travaux d'aménagements hydrauliques et de V.R.D. pour la ZA Albipôle, secteurs Jean Thomas et Vedel.

En cours de chantier, la canalisation gaz existante affleurerait la cote du terrain naturel et il a fallu l'enterrer plus profondément sur 70m afin de pouvoir réaliser la chaussée dans les règles de l'art, et respecter ainsi les prescriptions concernant l'enfouissement des canalisations de gaz..

De plus il faut aménager l'entrée donnant sur la propriété MARAVAL tout en installant une gaine d'attente pour le futur déplacement de la ligne H.T.A.

Pour les liaisons NTIC et téléphone l'adjonction d'une chambre L3T sera nécessaire.

L'ensemble de ces travaux supplémentaire représente une plus value de 6 442,50 € HT.

Je vous demande donc d'approuver ces travaux supplémentaires sur le marché 03-002.

**Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés

VU le Marché N° 03-002 en date du 04 Juillet 2003

VU le projet d'avenant N° 2

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

☞ **Prend acte** des travaux supplémentaires sur le marché 03-002.

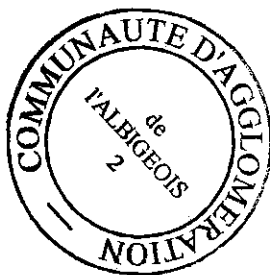
☞ **Approuve** l'avenant N° 2 au marché 03-002

☞ **Précise** que les crédits sont inscrits au Chapitre 23 de l'opération ALBIPOLE du budget annexe « Zones d'Activités » de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

☞ **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer cet avenant au marché et à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires l'exécution de cette opération.

Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,  
Michel MALATERRE-FOURÈS



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Malaterre-Fourès".

Reçu le  
03 OCT. 2003  
PREFECTURE DU TARN



**Communauté d'Agglomération  
de l'Albigeois**

Service Développement Economique

Affaire suivie par : Patrice CANTRE

Tél. : 05.63.38.87.87.

Fax. : 05.63.43.51.59.

e.mail : [economie@mairie-albi.fr](mailto:economie@mairie-albi.fr)

N/Réf. : Avenant N°2 au marché N°03-002

ALBIPOLE.doc

**AVENANT N°2 AU MARCHÉ N°  
03.002**

(Articles 19 et 118 du code des marchés publics)

**A - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ**

Collectivité ou établissement public : Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, représentée par Monsieur Michel MALATERRE FOURES, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 6 janvier 2003, représenté par Madame Christine DEVOISINS, Vice Présidente, ayant reçu délégation de signature par arrêté communautaire en date du 29 janvier 2003,

Service (désignation et adresse) :

**Service Développement économique de  
la C2A.**

**49 Rue Henri MOISSAN  
81000 ALBI**

Titulaire du marché en qualité de mandataire  
du groupement conjoint MALET – AMEC SPIE S.O. :

**Entreprise MALET  
Mr TOURNAN Bernard  
Côte de Ranteil  
81000 ALBI**

Co-traitant du Marché (désignation et adresse) :

**SAS AMEC SPIE SUD-OUEST  
Monsieur Marc THIEBAULT  
Directeur régional Midi-Pyrénées  
70, chemin de Payssat  
Z.I. de Montaudran - B.P. 4056  
31029 TOULOUSE Cedex 4**

Imputations budgétaires : Budget annexe « Zones d'Activités » de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, Opération ALBIPOLE, Chapitres 20 ;21,23 Articles 2031,2111,2315,2318.

Numéro de Marché : **03-002**

Date du Marché : **4 juillet 2003**

Objet du marché : **ZA ALBIPOLE, Secteurs Jean Thomas & Vedel, Aménagements hydrauliques et travaux de VRD.**

Montant initial du Marché : **441 422.07 € TTC**

NATURE DE L'ACTE MODIFIANT LE MARCHÉ	MONTANT DE L'AVENANT	NOUVEAUX MONTANTS DU MARCHÉ
Avenant N°1 Avenant N°2	Sans objet 7 705.53 € TTC	Inchangés 449 127.60 € TTC

## **B - OBJET DE L'AVENANT**

### **ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet d'apporter des modifications au marché initial portant sur :

- d'une part la prolongation des délais
- d'autre part sur le montant des travaux

### **ARTICLE 2 : PROLONGATION DES DELAIS**

Un O.S. d'interruption de chantier a du être établi du fait de la non autorisation par la MISE de démarrage des travaux sur les bassins de rétention ainsi que de la SNCF. En conséquence, le chantier ne pourra reprendre qu'après obtention des dites autorisations. (Cela n'ayant occasionné aucune gêne quant à la réalisation des travaux nécessaires à la viabilité de l'extension SAFRA).

### **ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DES TRAVAUX**

#### **TRAVAUX NON PREVUS AU MARCHÉ**

A – En cours de chantier et à son avancement, il s'est avéré que la canalisation existante GAZ se trouvait sans charge suffisante sous voirie d'où l'approfondissement de celle-ci sur 70 m à travers une tranchée.

B – Dans un souci de bonne négociation l'accès de la propriété MARAVAL s'est avéré être nécessaire.

C – De même, afin d'anticiper sur le futur déplacement de la ligne électrique H.T.A. une gaine en attente a été mise en place et une tranchée a du être réalisée pour son passage.

Soit un montant de travaux supplémentaires de 6 442.50 €HT (7 705.23 €TTC)

#### **TRAVAUX DIFFERES**

En cours de chantier et compte tenu de la non connaissance du branchement GAZ-SAFRA, il apparaît inopportun de réaliser celui-ci et de le repousser à une date ultérieure.

Ainsi le montant de l'avenant n° 1 est de : **6 442.50 €HT (7 705.23 €TTC)**

### **ARTICLE 4 : RENONCEMENT AU RECOURS**

L'entreprise renonce au recours pour les frais antérieurs à l'avenant par augmentation dans la masse de travaux du marché initial.

**ARTICLE 4 : AUTRES CLAUSES**

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

**C – SIGNATURES**

Fait en sept exemplaires  
à SAINT JUERY, le :

Pour La Communauté  
d'Agglomération de l'Albigeois

La Vice-Présidente

Christine DEVOISINS

Pour la société MALET  
Mandataire du groupement

Le directeur régional

Bernard TOURNAN